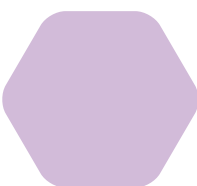




Comptes annuels États financiers de l'exercice **2016**



Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SNCF

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. <i>Les missions de la CPRPSNCF</i>	2
2. <i>L'organisation comptable et financière</i>	3
3. <i>La certification des comptes</i>	3
4. <i>Convention de présentation</i>	3
COMPTE DE RESULTAT	5
BILAN	9
ANNEXE	13
1. <i>Cadre général</i>	14
a. Périmètre de combinaison (note 1)	14
b. Règles et méthodes comptables (note 2)	14
c. Faits caractéristiques de l'exercice (note 3)	17
d. Changement de méthode comptable, de présentation ou d'estimation (note 4)	19
e. Relations avec les autres organismes de sécurité sociale (note 5).....	19
f. Relations avec l'Etat et autres entités publiques (note 6)	20
g. Relations avec les organismes tiers (note 7)	21
h. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice (note 8).....	21
2. <i>Informations sur les postes du bilan</i>	22
a. Immobilisations incorporelles et corporelles (note 9)	22
b. Immobilisations financières (note 10).....	23
c. Stocks et encours (note 11)	23
d. Créances d'exploitation et échéancier (note 12).....	24
e. Opérations pour le compte de tiers (note 13).....	24
f. Autres débiteurs, comptes transitoires ou d'attente (note 14).....	24
g. Trésorerie (note 15)	25
h. Capitaux propres (note 16)	26
i. Provisions (note 17).....	26
j. Dettes financières (note 18).....	26
k. Dettes d'exploitation et échéancier (note 19).....	27
l. Autres créditeurs, comptes transitoires ou d'attente (note 20).....	27
3. <i>Informations sur les postes du compte de résultat</i>	28
a. Soldes intermédiaires de gestion (note 21).....	28
b. Charges de gestion technique (note 22)	28
c. Charges de gestion administrative (note 23).....	33
d. Produits de gestion technique (note 24)	34
e. Produits de gestion courante (note 25)	36
f. Résultat financier (note 26).....	36
g. Résultat exceptionnel (note 27)	37
4. <i>Autres informations</i>	37
a. Engagements hors bilan (note 28).....	37
b. Effectif au 31 décembre (note 29).....	38
c. Contributions en nature (note 30)	38
ETATS COMPLEMENTAIRES (NOTES 31 ET 32 DE L'ANNEXE)	39
1. <i>Régime de retraites</i>	40
a. Compte de résultat.....	40
b. Bilan.....	42
2. <i>Régime de prévoyance</i>	44
a. Compte de résultat.....	44
b. Bilan.....	46
3. <i>Gestion administrative</i>	48
a. Compte de résultat.....	50
b. Bilan.....	50

PREAMBULE

Le présent document constitue les états financiers normés et commentés qui traduisent l'arrêté des comptes annuels 2016 de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (ci-après « la CPRPSNCF ») soumis à l'approbation de son Conseil d'Administration. Il a pour objectif de donner à ses administrateurs une connaissance précise et non contestable de son activité et de la situation financière qui en découle, ainsi que de son patrimoine. Il permet aussi d'apporter aux autorités de tutelle et, notamment, à la Cour des Comptes, toutes informations utiles.

Conformément au paragraphe II. de l'article D.114-4-2 du Code de la Sécurité Sociale (CSS), ce document comporte le compte de résultat, le bilan, et l'annexe.

Le **compte de résultat** traduit, après élimination des opérations réciproques, l'ensemble des opérations réalisées et enregistrées par le régime de retraites, le régime de prévoyance, et par la gestion administrative, au cours de l'exercice.

Le **bilan** représente, après élimination des opérations réciproques, les ressources et les emplois des sections comptables relatives au régime de retraites, au régime de prévoyance et à la gestion administrative, à la fin de l'exercice.

L'**annexe** est constituée d'un ensemble d'informations présenté sous la forme d'une série continue de notes (1 à 32). La typologie des notes est fixée par le Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale (PCUOSS). Les différentes notes sont complétées pour autant que l'information soit significative pour l'organisme.

Les **états complémentaires** faisant partie de l'annexe comportent les bilans et comptes de résultats détaillés du régime de retraites, du régime de prévoyance et de la gestion administrative.

Il est rappelé que la CPRPSNCF a été créée en qualité d'organisme autonome de sécurité sociale à compter du 30 juin 2007 en application du décret n° 2007-730 du 7 mai 2007, assorti du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007 rela tif à ses ressources.

Le transfert de la S.N.C.F. à l'organisme, à titre gratuit, des biens, droits et obligations relevant de l'activité du service dénommé avant transfert « Caisses de Prévoyance et de Retraite de la S.N.C.F. », prévu par l'article 27 du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007, a fait l'objet d'une convention signée le 21 mars 2008 par le Directeur de la CPRPSNCF et par le Président de la S.N.C.F.

1. Les missions de la CPRPSNCF

La CPRPSNCF assure la gestion du régime spécial de sécurité sociale dont relèvent les agents et anciens agents du cadre permanent de la SNCF, ainsi que leurs ayants droits.

Elle se voit confier pour le compte de la SNCF un mandat de gestion portant sur la gestion et le paiement de prestations sociales annexes à celles du régime de retraites et du régime de prévoyance, dont la SNCF est auto assureur.

Enfin, elle gère, pour le compte de l'Etat, le service des prestations de retraites, d'assurance maladie et d'accidents du travail servies aux anciens agents des anciens réseaux de chemins de fer d'Afrique du Nord.

2. L'organisation comptable et financière

Conformément à l'article 17 du décret du 7 mai 2007, la CPRPSNCF gère cinq sections comptables distinctes relatives respectivement :

- au régime de retraites,
- au régime de prévoyance,
- au mandat de gestion assuré pour le compte de la SNCF,
- au mandat de gestion assuré pour le compte de l'Etat,
- à la gestion administrative.

Les sections comptables relatives aux deux mandats de gestion précités ne sont pas traduites dans le présent document, car elles entrent respectivement dans les périmètres comptables de la SNCF et de l'Etat.

Les flux de décaissements et d'encaissements relatifs à ces mandats de gestion transitent néanmoins par les trois autres sections comptables.

L'article 14 du décret n°2007-730 du 7 mai 2007 définit les dispositions qui régissent l'exercice des fonctions de l'agent comptable de la CPRPSNCF : il s'agit notamment de celles du chapitre III du titre V du livre II du CSS telles qu'issues du décret 93-1004 du 10 août 1993 et modifiées par le décret 2007-1500 du 18 octobre 2007. Ces dispositions sont codifiées principalement aux articles D.122.1 et suivants, et D.253-1 et suivants du dit code.

S'appliquent également les dispositions énoncées aux articles L.122-2 à L.122-5 de ce même code relatives au régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents comptables des caisses de sécurité sociale, autres que ceux ayant le caractère d'établissement public.

3. La certification des comptes

En application des articles L.114-8 et D.114-4-5 du CSS et du décret n° 2008-65 du 17 janvier 2008 relatif à la mission de certification des comptes des organismes de sécurité sociale par des commissaires aux comptes, la CPRPSNCF a renouvelé en qualité de certificateur, après l'organisation d'un appel d'offres, le Cabinet Tuillet Audit (désormais Grant Thornton) pour une durée de six ans conformément à l'article L.823-1 du Code de Commerce. La mission en cours du cabinet Tuillet Audit couvrira les exercices 2016 à 2019.

Le rapport des commissaires aux comptes est établi sur la base des états financiers consolidés des sections comptables relatives à la gestion administrative, au régime de retraites et au régime de prévoyance. La section comptable relative au mandat de gestion assuré pour le compte de la SNCF est consolidée dans les comptes de la SNCF et fait partie du périmètre de certification des commissaires aux comptes de la SNCF.

4. Convention de présentation

L'unité monétaire de présentation des comptes est l'euro.

Les montants affichés dans le bilan et le compte de résultat consolidés sont arrêtés au centime près. Il en est de même des montants affichés dans les états complémentaires des notes 31 et 32 de l'annexe.

Les montants affichés dans les tableaux figurant dans l'annexe sont arrêtés à l'euro.

Les montants repris dans le texte de l'annexe sont exprimés en millions d'euro.

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE		
656 - Prestations sociales	6 901 260 204,06	6 948 045 643,45
6561 - Prestations légales Prévoyance	1 589 247 263,92	1 610 767 642,39
6561 - Prestations légales Retraite	5 265 042 962,26	5 288 107 241,81
6563 - Actions de prévention Prévoyance	2 042 174,05	1 889 014,61
6564 - Prestations spécifiques Prévoyance	43 597 476,78	46 817 959,85
6565 - Diverses prestations Prévoyance	980 333,11	101 191,71
656x - Diverses prestations Retraite	349 993,94	362 593,08
657 - Charges techniques, transferts, subventions et contributions	220 987 405,70	231 972 390,96
6571 - Contributions Prévoyance versées à la CNSA	150 205 418,13	160 155 450,31
6571 - Compensation généralisée Retraite	10 366 523,00	6 288 562,00
6572 - Autres charges techniques Prévoyance	60 415 464,57	65 528 378,65
658 - Diverses charges techniques	294 527,79	70 787,43
6584 - Pertes sur créances irrécouvrables de CSG	201 624,89	0,00
6585 - Pertes et remises de dettes sur créances Retraite	0,00	3 235,38
6585 - Apurement de créances prescrites Prévoyance	92 902,90	67 552,05
681 - Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques	181 459 301,43	75 858 497,73
6814 - Dotations provisions pour prestations sociales Prévoyance	76 139 825,19	75 389 648,92
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges Retraite	99 300 000,00	0,00
6817 - Dotations provisions pour risques Prévoyance	2 057 278,36	184 068,64
6817 - Dotations provisions dépréciation des créances Prévoyance	3 878 212,11	117 052,48
6817 - Dotations provisions dépréciation des créances Retraite	83 985,77	167 727,69
TOTAL DES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	7 304 001 438,98	7 255 947 319,57
CHARGES DE GESTION COURANTE		
60 - Achats de matières et fournitures	757 998,90	921 205,53
61 - Charges externes	10 558 763,20	10 088 351,40
6214 - Personnel SNCF	43 557 416,55	46 561 875,89
62 - Autres charges externes	6 926 940,48	6 891 900,70
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 045 205,95	784 854,65
64 - Charges de personnel	7 526 884,19	5 515 374,28
65 - Autres charges de gestion courante	333 517,78	859 599,51
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 285 858,57	6 657 657,08
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 992 585,62	78 280 819,04
CHARGES FINANCIÈRES		
66 - Charges financières sur opérations de gestion courante		
Charges financières Prévoyance	6 429,85	4 526,28
Charges financières Retraite	26 502,96	1 079 405,99
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	32 932,81	1 083 932,27
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
6715 - Charges exceptionnelles	40 601,47	14 610,46
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 601,47	14 610,46
TOTAL DES CHARGES	7 380 067 558,88	7 335 326 681,34
Résultat net de l'exercice excédentaire	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	7 380 067 558,88	7 335 326 681,34

PRODUITS EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		
756 - Cotisations, impôts et produits affectés	2 873 135 980,99	3 229 077 960,51
7561 - Cotisations sociales Prévoyance	503 908 422,89	511 383 992,10
7561 - Cotisations sociales Retraite	1 982 558 977,17	2 006 814 320,17
7562 - Cotisations prises en charge par l'Etat Prévoyance	2 507 837,57	2 680 427,06
7562 - Cotisations prises en charge par l'Etat Retraite	11 262 905,82	11 986 903,79
7564 - Produits versés par entité publique autre que l'Etat - Fonds CMU	47 541,47	46 322,39
7565 - Contribution Sociale Généralisée	372 850 296,07	696 165 995,00
757 - Produits techniques	4 338 518 731,97	3 928 540 758,55
7571 - Compensation bilatérale Prévoyance	0,00	476 129 764,28
7571 - Dotation d'équilibre Prévoyance	792 382 876,90	0,00
7571 - Contribution Solidarité Autonomie	165 255 471,42	175 557 994,45
7572 - Contribution publique d'équilibre Retraite	3 380 514 039,74	3 276 473 387,52
757x - Autres contributions Retraite	366 343,91	379 612,30
758 - Divers produits techniques	8 169 316,78	8 637 566,69
7584 - Récupérations sur tiers Prévoyance	2 697 044,50	3 247 682,35
7584 - Récupérations sur tiers Retraite	160 350,37	124 867,96
7586 - Prestations indues TAA Hôpital + article 133.4	1 033 349,34	722 529,05
7588 - Autres produits techniques	4 278 572,57	4 542 487,33
781 - Reprises sur provisions et sur dépréciations	83 433 998,07	90 241 106,00
7814 - Reprises sur provisions pour prestations sociales Prévoyance	82 212 301,57	89 887 108,02
7817 - Reprises sur provisions dépréciation des créances Prévoyance	1 043 094,00	56 261,00
7817 - Reprises sur provisions dépréciation des créances Retraite	178 602,50	297 736,98
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	7 303 258 027,81	7 256 497 391,75
PRODUITS DE GESTION COURANTE		
708 - Prestations de service	8 882 157,04	9 229 244,91
7552 - Part des cotisations finançant la gestion courante	63 524 398,45	66 261 350,58
75 - Divers produits de gestion courante	3 017 220,59	2 246 325,07
78 - Reprises sur amortissements, aux dépréciations et aux provisions	560 076,33	440 397,03
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 983 852,41	78 177 317,59
PRODUITS FINANCIERS		
76 - Produits financiers sur opérations de gestion courante		
Produits financiers Prévoyance	465 010,50	534 770,28
Produits financiers Retraite	0,00	14 543,65
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	465 010,50	549 313,93
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
772 - Produits exceptionnels	360 668,16	102 658,07
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	360 668,16	102 658,07
TOTAL DES PRODUITS	7 380 067 558,88	7 335 326 681,34
Résultat net de l'exercice déficitaire	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	7 380 067 558,88	7 335 326 681,34

BILAN

ACTIF EN €	31/12/2016			31/12/2015
	BRUT	AMORTIS. + PROVISIONS	NET	
Immobilisations incorporelles	38 404 943,99	30 581 927,12	7 823 016,87	7 887 182,13
205 - Logiciels, brevets, licences, marques procédés, droits et valeurs similaires	34 984 490,30	30 581 927,12	4 402 563,18	4 498 838,67
232 - Immobilisations incorporelles en cours	3 420 453,69	0,00	3 420 453,69	3 388 343,46
Immobilisations corporelles	50 832 893,92	31 814 076,60	19 018 817,32	16 997 784,97
211 - Terrains	2 791 684,51		2 791 684,51	2 791 684,51
213 - Bâtiments	36 453 624,20	23 905 735,69	12 547 888,51	11 145 688,26
218 - Diverses autres immobilisations corporelles	9 412 083,49	7 908 340,91	1 503 742,58	1 633 018,52
231 - Immobilisations corporelles en cours	2 175 501,72	0,00	2 175 501,72	1 427 393,68
Immobilisations financières	87 107,66	0,00	87 107,66	87 285,89
275 - Dépôts et cautionnements versés	87 107,66	0,00	87 107,66	87 285,89
ACTIF IMMOBILISÉ	89 324 945,57	62 396 003,72	26 928 941,85	24 972 252,99
Créances	555 804 291,03	15 275 987,10	540 528 303,93	411 200 411,59
409 - Prestataires débiteurs	19 150 552,09	11 717 831,93	7 432 720,16	4 590 730,73
41 - Clients, cotisants et comptes rattachés	390 497 773,66		390 497 773,66	396 230 994,32
42 - Personnel et compte rattachés	686,02		686,02	686,02
44 - Entités publiques : contribution d'équilibre ...	95 832 667,53		95 832 667,53	0,00
44 - Entités publiques autres	4 977 827,29		4 977 827,29	3 419 362,45
45 - Organismes+autres régimes de séc. sociale	42 473 355,24	3 558 155,17	38 915 200,07	4 000 452,49
46 - Débiteurs divers	2 871 429,20		2 871 429,20	2 958 185,58
486 - Charges constatées d'avance	1 733 178,20		1 733 178,20	1 657 731,00
Disponibilités	162 252 310,52	0,00	162 252 310,52	108 143 496,64
50 - Valeurs mobilières de placement	1 018 586,80		1 018 586,80	1 018 586,80
51 - Banques	161 233 723,72		161 233 723,72	107 124 909,84
ACTIF CIRCULANT	719 789 779,75	15 275 987,10	704 513 792,65	521 001 639,23
TOTAL ACTIF	809 114 725,32	77 671 990,82	731 442 734,50	545 973 892,22

PASSIF EN €	31/12/2016	31/12/2015
1021 - Dotation immobilière Prévoyance	350 091,01	350 091,01
1021 - Dotation immobilière Retraite	21 621 149,75	21 621 149,75
1063 - Réserves statutaires et contractuelles Prévoyance	176 647 068,28	176 647 068,28
1068 - Réserves statutaires et contractuelles Retraite	17 724 242,88	17 724 242,88
1460 - Provision spéciale de réévaluation	483 176,24	543 573,27
CAPITAUX PROPRES	216 825 728,16	216 886 125,19
1518 - Provisions pour risques (gestion courante)	405 200,00	634 379,30
152 - Provisions pour risques Retraite (gestion technique).....	99 300 000,00	0,00
152 - Provisions pour risques Prévoyance (gestion technique)	165 537 800,34	169 552 998,36
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	265 243 000,34	170 187 377,66
DETTES FINANCIERES	0,00	0,00
401 - Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés .	10 967 495,95	15 027 800,32
406 - Prestataires : versements directs aux assurés et aux allocataires	26 580 852,58	35 177 279,03
42 - Personnel et comptes rattachés	555 449,84	457 570,66
43 - Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	30 162 810,97	1 428 854,50
44 - Entités publiques : contribution d'équilibre	0,00	14 294 102,21
44 - Entités publiques autres	220 703,18	367 693,97
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	180 500 136,49	89 175 501,30
46 - Créiteurs divers	386 556,99	206 506,12
48 - Produits constatés d'avance	0,00	2 765 081,26
DETTES	249 374 006,00	158 900 389,37
TOTAL PASSIF	731 442 734,50	545 973 892,22

ANNEXE

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 24 février 2010 portant modification du Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale (PCUOSS), l'Annexe est constituée d'une liste d'informations énumérées ci-après.

Ces informations sont présentées sous la forme d'une série continue et normée de notes (1 à 32). Elles sont communes à l'ensemble des comptes annuels présentés par les organismes de sécurité sociale. Les différentes notes sont complétées pour autant que l'information soit significative pour l'organisme.

1. Cadre général

a. Périmètre de combinaison (note 1)

La CPRPSNCF ne possède pas de réseau de caisses locales et n'a pas de combinaison de comptes à réaliser.

Pour autant, il est nécessaire de regrouper les sections comptables relatives au régime de retraites, au régime de prévoyance et à la gestion administrative, définies à l'article 17 du décret n°2007-730. Ces trois sections comptables sont détaillées dans les notes n°31 et 32.

Les opérations réciproques entre ces trois sections comptables, éliminées dans le cadre du regroupement des comptes, sont décrites ci-dessous :

Bilan						
		Régime de retraites		Régime de prévoyance		Gestion administrative
Opérations		Montant en €		Montant		Montant
Avances	Passif	243 500 000	Actif	259 387 699	Passif	15 887 699
Compte de liaison	Actif	9 421 958	Passif	9 480 117	Actif	58 159
Créances	Passif	1 366 427	Actif	1 366 427		

Compte de résultat						
		Régime de retraites		Régime de prévoyance		Gestion administrative
Opérations		Montant en €		Montant		Montant
Dotation de gestion	Charges	22 591 205	Charges	40 933 194	Produits	63 524 398
Gestion FSV/ASI	Charges	16 350			Produits	16 350

b. Règles et méthodes comptables (note 2)

Référentiel comptable :

La comptabilité de la CPRPSNCF est tenue dans le respect du principe des droits constatés en application des articles LO 111-3 VII et de l'article L.114-5 du CSS tels qu'issus de la loi organique n°2005-881 du 2 août 2005 relative aux lois de financement de la sécurité sociale.

Comme tous les organismes de sécurité sociale, la CPRPSNCF applique le PCUOSS prévu par les articles L.114-5 et D.114-4-1 du CSS et approuvé par l'arrêté du 30 novembre 2001 modifié par l'arrêté du 30 janvier 2008 et l'arrêté précité du 24 février 2010.

En application de ce texte, la comptabilité des organismes de sécurité sociale suit les dispositions du plan comptable général et ne s'en écarte que si des mesures législatives ou réglementaires spécifiques à la sécurité sociale l'exigent. La nomenclature des comptes du PCUOSS fait, autant que l'actualité réglementaire l'exige, l'objet de mises à jour diffusées par la Mission Comptable Permanente rattachée à la Direction de la Sécurité Sociale.

Méthodes et principes comptables :

* relatives à l'actif immobilisé :

Les valeurs inscrites en actif immobilisé sont représentatives des coûts d'entrée dans le patrimoine de la CPRPSNCF.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire avec les durées suivantes :

- logiciels, licences et droits : 3 ans ; de façon dérogatoire, l'ensemble applicatif « SPIRIT » permettant la gestion des droits et la liquidation des prestations maladie est amorti sur une durée de 8 ans ;
- bâtiments (amortissements par composants) : 50 ans pour le gros œuvre et les couvertures, 25 ans pour le second œuvre et les aménagements, 15 ans pour les lots techniques ;
- diverses autres immobilisations corporelles : entre 5 et 15 ans pour les agencements, 10 ans pour le mobilier, 8 ans pour les matériels de bureau, 6 ans pour les matériels, 4 ans pour les matériels informatiques et 5 ans pour les matériels de transport.

* relatives aux valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leurs prix d'achat.

A la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières sont estimées, titre par titre, à leur valeur de réalisation suivant le dernier cours de bourse de l'exercice civil. Si le montant global des estimations de toutes les valeurs mobilières est inférieur au montant global des prix d'achat, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence ainsi constatée.

* relatives aux créances et à leur dépréciation :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances du régime de retraites relatives aux indus sont classées douteuses 60 jours après la première mise en demeure et sont alors dépréciées à 100 %. En effet, s'ils ne peuvent être récupérés sur l'allocation décès qui suit l'extinction de la pension ou sur une éventuelle pension de réversion, les indus sont, d'expérience, difficiles à recouvrer.

Les créances du régime de prévoyance relatives au recours contre les tiers, supérieures à un an, sont dépréciées dans leur intégralité.

* relatives aux provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement aux montants des prestations réalisées dans l'exercice, mais non liquidées ni comptabilisées et dont le montant ne peut être évalué que statistiquement.

Elles sont déterminées en appliquant au montant des prestations payées dont le fait générateur correspond à l'exercice, le rapport entre les prestations payées dont le fait générateur correspond à l'exercice précédent (déterminées en volume de manière

précise en fonction de la date de soins), et les prestations payées sur l'exercice précédent dont le fait générateur correspond à l'exercice précédent.

* relatives aux charges et produits de gestion :

Les charges et produits de gestion sont couverts par l'affectation d'une part des cotisations patronales finançant le régime de retraites et le régime de prévoyance en fonction des clés de répartition suivantes, approuvées annuellement par le conseil d'administration de la CPRPSNCF :

Clef de répartition 2016	Retraite	Prévoyance
Décompte	27,70 %	72,30 %
Effectif	36,74 %	63,26 %
Informatique	40,60 %	59,40 %
Maladie	0,0 %	100,0 %
Retraite	100,0 %	0,0 %
Surface	39,44 %	60,56 %

Les charges à payer sont déterminées en fonction des prestations de services réalisées et des biens livrés, non facturés à la fin de l'exercice.

* relatives aux prestations :

L'article 2 du décret n°2015-539 du 15 mai 2015 a modifié l'article 24 du décret n°2008-639 en instituant le versement des pensions par douzièmes le premier jour ouvrable de chaque mois à compter de janvier 2016.

Dans le cadre du dispositif de la carte SESAM VITALE et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier aux articles L. 161-31 et 33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue, par dérogation au principe de signature de la feuille de soins.

* relatives aux cotisations :

Les produits liés aux cotisations sont rattachés lors de l'inscription en compte des rémunérations afférentes à la période de travail ou de service effectué, c'est-à-dire la date à laquelle le droit à percevoir un revenu est acquis au salarié. .

Les cotisations sont enregistrées à partir des déclarations sociales nominatives effectuées par la SNCF auprès de l'URSSAF des Bouches du Rhône.

Pour le régime de retraites, elles sont assises sur l'assiette définie au 4° du II de l'article 2 du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007, et à l'article 2 du décret n°2008-640 du 30 juin 2008.

Pour le régime de prévoyance, elles sont assises sur l'assiette définie par l'article 6 du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007, et l'article 3 du décret n°2010-1362 du 10 novembre 2010.

* relatives aux compensations :

Le montant de la compensation généralisée vieillesse est déterminé par arrêté ministériel.

* relatives à l'équilibre financier du régime de prévoyance par la CNAMTS:

Conformément à l'article L.134-4 du CSS, la CNAMTS assure l'équilibre financier du régime de prévoyance.

Pour l'exercice 2016, le versement des dotations d'équilibre est effectué par l'ACOSS sous forme d'acompte selon des modalités définies dans une lettre ministérielle du 30 décembre 2015 ; la régularisation entre le montant définitif de dotation d'équilibre et le montant des acomptes interviendra une fois les comptes annuels clôturés.

* relatives à la contribution d'équilibre de l'Etat au régime de retraites:

Conformément à l'article 3 du décret n°2007-1056 d u 28 juin 2007, le versement de l'Etat assure l'équilibre financier entre les charges de toutes natures et les autres recettes du régime de retraites.

Par convention, ce versement est effectué mensuellement par acomptes égaux au douzième du montant inscrit en loi de finances initiale, excepté le dernier acompte qui peut, le cas échéant, être adapté en fonction des besoins d'équilibre, après validation de la Direction du budget.

Le montant annuel ne peut excéder les crédits ouverts en loi de finances initiale et, le cas échéant, en loi de finances rectificative, au programme 198 de la dite loi pour l'année considérée, intitulé « régimes sociaux et de retraites des transports terrestres, action 3 « régime de retraite du personnel de la SNCF ».

L'écart entre les acomptes de contribution d'équilibre versés et le besoin définitif de contribution d'équilibre connu après l'arrêté des comptes donne lieu, en principe, à une régularisation sur N+1.

c. Faits caractéristiques de l'exercice (note 3)

Mensualisation du versement des pensions :

L'article 2 du décret n°2015-539 du 15 mai 2015 a modifié l'article 24 du décret n°2008-639 du 30 juin 2008 en instituant le versement des pensions par douzièmes le premier jour ouvrable de chaque mois à compter de janvier 2016.

La modification du rythme de versement des pensions a généré une moindre charge d'environ 14,4 M€ en 2016 par rapport à 2015.

Revalorisation des pensions :

Conformément à l'article 9 de la loi n°2014-892 du 8 août 2014 et à l'article L.161-23-1 du CSS, les pensions de vieillesse doivent être revalorisées au 1^{er} octobre.

Compte tenu de l'inflation constatée, les pensions n'ont pas été revalorisées à cette date.

Cotisations du régime de retraites :

* Conséquences des décisions du Conseil d'Etat sur les composantes T1 du taux de cotisation :

Faisant suite aux requêtes de la SNCF du 26 septembre 2014 et du 5 octobre 2015, le Conseil d'Etat a annulé, par décision n°384816 du 20 mai 2016 et n°393920 du 11 juillet 2016, les arrêtés ministériels du 16 juillet 2014 et du 27 juillet 2015 fixant les composantes T1 définitives pour 2013, 2014 et provisoire pour 2015.

En application du principe de prudence, une provision pour risques et charges a été constituée à hauteur de 99,3 M€, en fonction des composantes T1 estimées selon la classification cadres/non cadres objet des requêtes de la SNCF, provision couvrant la période 2013 à 2016.

Un produit à recevoir de contribution d'équilibre de l'Etat du même montant que la provision a été constaté dans les comptes du régime de retraites.

* Composante T1 du taux de cotisation retenue pour 2016 (hors provision pour risques) :

En fonction des dispositions prévues au II de l'article 2 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007, et selon l'arrêté du 27 juillet 2015, le taux T1 provisionnel de la cotisation à la charge de la SNCF au régime de retraites du personnel de la SNCF est resté fixé à 23,86 % pour l'exercice 2016.

* Evolution de la composante T2 du taux de cotisation :

L'article 2 du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007 prévoit que le taux T2 évolue au 1er janvier comme le rapport, pour un salarié non cadre, entre le montant des cotisations d'assurance vieillesse assis sur le montant maximum des rémunérations ou gains à prendre en compte pour la fixation du montant des cotisations d'assurance vieillesse prévu par l'article D.242-16 du CSS et ce montant maximum.

Les relèvements des taux de cotisations intervenus au régime général en application de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 et du décret n° 2012- 847 du 2 juillet 2012 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension vieillesse modifient le rapport précité à compter du 1^{er} janvier 2016.

En conséquence, le taux T2, fixé à 11,72 % jusqu'au 31 décembre 2015, a été fixé par lettre ministérielle du 23 décembre 2015, à 11,81 % à compter du 1^{er} janvier 2016. L'impact de cette hausse de taux représente une augmentation du produit des cotisations d'environ 4,2 M€.

Contribution sociale généralisée :

L'article 24 de la loi n°2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016, et l'article 4 du décret n° 2016-1212 prévoient que la contribution sociale généralisée (CSG) est désormais affectée au régime de prévoyance en proportion des contributions sur les revenus d'activités des personnes affiliées (article L.136-8 du CSS).

Pour 2016, la CSG est affectée selon des clés de répartition définies par arrêté ministériel du 22 décembre 2016 sur la base des prévisions des revenus d'activités de chacun des régimes retenues dans le cadre de la LFSS pour 2016 (article 11 du décret n°2016-1212).

Dans le cadre de ces nouvelles modalités d'affectation, le produit de CSG assis sur les revenus d'activités de décembre 2015 qui faisait l'objet d'un produit à recevoir dans les comptes de l'ACOSS non réparti aux autres régimes que le régime général à été affecté en 2016 à la CPRPSNCF pour sa quote-part, constituant ainsi un produit à titre exceptionnel de 59 M€.

On notera que les autres régimes n'avaient pas vocation à constater ce produit à recevoir puisque la CSG était affectée en fonction d'un montant déterminé par voie d'arrêté ministériel.

Le produit de CSG constaté au titre de 2016 s'élève donc à 372,8 M€ et comprend la CSG assise sur les revenus d'activités de janvier 2016 à décembre 2016, ainsi que le produit de CSG affecté à titre exceptionnel.

Equilibre financier du régime de prévoyance :

La loi n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 a prévu en son article 32 que la CNAMTS assure l'équilibre financier du régime de prévoyance (article L134-4 du CSS), en remplacement du mécanisme de compensation bilatérale.

Le montant de cette dotation d'équilibre s'élève à 792,4 M€ pour 2016.

d. Changement de méthode comptable, de présentation ou d'estimation (note 4)

Néant.

e. Relations avec les autres organismes de sécurité sociale (note 5)

* La compensation généralisée vieillesse :

L'arrêté du 17 décembre 2015 a fixé pour 2016 les montants des acomptes relatifs à la compensation généralisée vieillesse.

L'arrêté du 14 décembre 2016 a fixé pour 2015 les montants des transferts définitifs au titre de la compensation généralisée vieillesse.

En €	Compensation généralisée vieillesse
Arrêté du 17 décembre 2015 (acomptes 2016)	7 000 000
Arrêté du 14 décembre 2016 (solde définitif 2015)	3 366 523
Comptabilisé en charges	10 366 523

* les dotations globales hospitalières et autres charges techniques :

La CNAMTS, en fonction d'arrêtés annuels, notifie en début d'année N au régime de prévoyance les échéanciers de paiements des dotations globales hospitalières, des dotations médico-sociales et des divers fonds, et en début d'année N+1 les montants définitifs.

En €	Total	Régime de Prévoyance Maladie	Régime de Prévoyance Maternité
	Selon notification 2016 définitive		
Dotations globales hospitalières	561 746 640	557 094 454	4 652 186
Dotations médico-sociales et divers	165 868 163	165 868 163	0
Autres charges techniques	60 415 465	60 415 465	0

* La contribution sociale généralisée :

Le produit de CSG est affecté au régime de prévoyance en application des dispositions de l'article 4 du décret n°2016-1212 et de l'arrêté du 22 décembre 2016. Les montants de produits notifiés par l'ACOSS pour 2016 s'élèvent à 372,8 M€.

Sur la base du principe de répartition forfaitaire retenu pour 2016, l'ACOSS a aussi notifié à la CPRPSNCF sa quote-part de provisions pour dépréciation (3,5 M€) au titre du risque de non recouvrement de créances, et sa quote-part de provisions pour risques (2,0 M€) au titre des contentieux engagés par les cotisants sur des versements effectués.

* La dotation d'équilibre de la CNAMTS :

En application des dispositions de l'article L.134-4 du CSS, la CNAMTS assure l'équilibre financier du régime de prévoyance. Le besoin de dotation d'équilibre pour 2016 s'élève à 792,4 M€.

* la contribution de la CNSA :

En application des dispositions de l'article L.14-10-5-I du Code de l'Action Sociale et des Familles, la CNSA est chargée du remboursement aux régimes d'assurance maladie des dépenses afférentes à l'accueil de leurs affiliés dans les établissements ou services mentionnés aux 1°, 2° et 3° de l'article L.314-3-1 du même code, au moyen notamment d'une fraction du produit des contributions visées aux 1° et 2° de l'article L.14-10-4.

Une convention signée le 15 avril 2008 entre la CNSA et la CPRPSNCF régit les échanges entre les deux organismes.

Au titre de 2016, le montant des dépenses du régime de prévoyance prises en charge par la CNSA s'élève à 165,2 M€ et le montant de la contribution du régime de prévoyance au financement de la CNSA s'élève à 150,2 M€. Le solde en faveur de la CPRPSNCF est donc de 15,0 M€.

f. Relations avec l'Etat et autres entités publiques (note 6)

* avec l'Etat :

Conformément à l'article 3 du décret n° 2007-1056, le versement de l'Etat assure l'équilibre financier entre les charges de toutes natures et les autres recettes du régime de retraites.

Solde de contribution d'équilibre dû par la CPRPSNCF à l'Etat au 31/12/2015 en € (A)	14 294 102
Versement de contribution d'équilibre au titre de 2015 du 5/01/2016 (B)	3 925 538
Besoin de contribution d'équilibre 2016 (C)	3 281 214 040
Produit à recevoir de contribution d'équilibre (D)	99 300 000
Acomptes mensuels de contribution d'équilibre 2016 versés (E)	3 266 461 732
Solde de contribution d'équilibre dû par l'ETAT au 31/12/2016 en € (A+B-C-D+E)	95 832 668

Dans le cadre du III de l'article 3 du décret n° 2007-730 du 7 mai 2007, la CPRPSNCF verse des prestations sociales pour le compte de l'Etat, qui les rembourse à l'euro-l'euro. Ces prestations sont décrites à l'article 13 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007.

Le montant de ces prestations nettes versées pour le compte de l'Etat s'élève pour 2016 à 35,6 M€.

* avec les autres entités publiques :

Les prestations et les frais de gestion associés visés à l'article L.135-2 du CSS versés par le régime de retraites pour 0,3 M€ sont pris en charge par le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV), conformément à la convention signée le 17 janvier 2008 entre la CPRPSNCF et le FSV.

g. Relations avec les organismes tiers (note 7)

*** avec la SNCF :**

Dans le cadre du II de l'article 3 du décret n°2007-730 du 7 mai 2007, la CPRPSNCF verse des prestations sociales pour le compte de la SNCF qui les rembourse à l'euro-l'euro. Ces prestations sont décrites à l'article 11 du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007. Il s'agit principalement des prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles, dont la SNCF est en auto-assurance.

Le montant des prestations nettes versées pour le compte de la SNCF s'élève pour 2016 à 74,9 M€.

*** avec la Mutuelle Générale des Cheminots :**

Par convention, lorsque la CPRPSNCF verse une prestation pour un bénéficiaire garanti par la Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), la part complémentaire éventuellement due par la mutuelle en application de son règlement est calculée et versée pour son compte par le régime de prévoyance qui en obtient le remboursement à l'euro-l'euro.

Le montant des prestations versées pour le compte de la MGC s'élève pour 2016 à 30,9 M€.

h. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice (note 8)

Néant

2. Informations sur les postes du bilan

a. Immobilisations incorporelles et corporelles (note 9)

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	31 870 455	3 341 289	227 253	34 984 490
Immobilisations incorporelles en cours	3 388 343	2 404 982	2 372 871	3 420 454
TOTAL I	35 258 798	5 746 271	2 600 125	38 404 944
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 791 685			2 791 685
Constructions :				
• Batiments de service	13 479 621		69 539	13 410 082
• Agencements et aménagements	20 399 406	2 664 973	20 836	23 043 542
Autres immobilisations corporelles :				
• Matériel	37 975	7 275		45 249
• Matériel de transport	51 057	21 922		72 979
• Matériel de bureau	1 415 541	89 676	11 386	1 493 831
• Matériel informatique	4 351 854	68 722	223 265	4 197 311
• Matériel péri informatique	2 844 356			2 844 356
• Mobilier de bureau et outillage	700 444	67 862	9 949	758 357
Immobilisations corporelles en cours :				
Aménagements	1 427 394	2 896 254	2 148 146	2 175 502
TOTAL II	47 499 333	5 816 683	2 483 122	50 832 894
TOTAL GENERAL	82 758 131	11 562 954	5 083 247	89 237 838

En €	AMORTISSEMENTS				Valeurs nettes à la fin de l'exercice
	Cumulés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	27 371 616	3 437 564	227 253	30 581 927	4 402 563
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	3 420 454
TOTAL I	27 371 616	3 437 564	227 253	30 581 927	7 823 017
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					2 791 685
Constructions					
• Batiments de service	9 240 190	227 329		9 467 519	3 942 563
• Agencements et aménagements	13 493 148	956 972	11 904	14 438 217	8 605 325
Autres immobilisations corporelles					
• Matériel	27 396	4 363	0	31 759	13 490
• Matériel de transport	20 801	8 562	0	29 362	43 617
• Matériel de bureau	487 077	158 642	11 386	634 333	859 498
• Matériel informatique	4 094 002	134 698	222 655	4 006 045	191 266
• Matériel péri informatique	2 844 356	0	0	2 844 356	0
• Mobilier de bureau et outillage	294 578	73 340	5 432	362 486	395 871
Immobilisations corporelles en cours : Aménagements	-	-	-	-	2 175 502
TOTAL II	30 501 548	1 563 906	251 377	31 814 077	19 018 817
TOTAL GENERAL	57 873 163	5 001 470	478 630	62 396 004	26 841 834

b. Immobilisations financières (note 10)

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautionnements versés	87 286		178	87 108
TOTAL	87 286		178	87 108

c. Stocks et encours (note 11)

N/A

d. Créances d'exploitation et échéancier (note 12)

Créances en €	Montant net au bilan	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
27 - Dépôts et cautionnements	87 108	0	87 108
Créances de l'actif circulant			
40 - Prestataires et comptes rattachés	7 432 720	7 432 720	0
41 - Clients, cotisants et comptes rattachés	390 497 774	390 497 774	0
42 - Personnels, et comptes rattachés	686	686	0
44 - Entités publiques :	100 810 495	100 810 495	0
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	38 915 200	38 915 200	0
46 - Débiteurs divers	2 871 429	2 871 429	0
48 - Charges constatées d'avances	1 733 178	1 733 178	0
TOTAL	542 348 590	542 261 482	87 108

Les créances sur les **prestataires** correspondent principalement aux indus et aux recours contre tiers.

Les créances sur les **Clients, cotisants et comptes rattachés** correspondent principalement aux cotisations du mois de décembre payables le 5 janvier 2017 pour 370,1 M€, et aux avances de trésorerie et prestations de services réalisées pour le compte de la SNCF dans le cadre du mandat de gestion confié pour 12,7 M€.

Les créances sur les **Entités publiques** correspondent principalement à l'écart entre le besoin de contribution d'équilibre et le montant des acomptes encaissés d'un montant de 95,8 M€. Cette créance est liée à la charge de provision pour risque de 99,3 M€ passée lors de l'arrêté des comptes (voir note n°3).

Les créances sur les **Organismes et autres régimes de sécurité sociale** correspondent principalement à la CSG due par l'ACOSS pour 38,9 M€ et assise sur les revenus d'activités du mois de décembre 2016.

e. Opérations pour le compte de tiers (note 13)

Les créances relatives aux opérations réalisées pour le compte de tiers s'élèvent à :

- 15,0 M€ au titre des avances de trésorerie et prestations de services réalisées pour le compte de la SNCF dans le cadre du mandat de gestion confié,
- 2,7 M€ au titre des avances de trésorerie et prestations de services réalisées pour le compte des mutuelles.

f. Autres débiteurs, comptes transitoires ou d'attente (note 14)

Le montant du poste « débiteurs divers » qui s'élève à 2,9 M€ est composé principalement du montant relatif au mois de décembre 2016 de la part mutualiste des prestations réglées par la CPRPSNCF pour le compte de la Mutuelle Générale des Cheminots.

g. Trésorerie (note 15)

* Variation de trésorerie :

	EN M€
SOLDE INITIAL DES DISPONIBILITES	101
ENCAISSEMENTS	
Cotisations ouvrières et patronales	2 542
Cotisations ouvrières des retraités	22
Produit de répartition de la CSG	328
Contribution de l'Etat	3 271
Dotations équilibre CNAMTS	900
Régularisation dotations globales	50
Participations et fonds	0
CNSA nette	16
Rembt prest.décaissées pour le compte de la SNCF	76
Rembt prest.décaissées pour le compte de la MGC	31
Rembt.prest. décaissées pour le compte Etat	33
Emprunts	563
Autres (recours tiers et indus)	6
TOTAL ENCAISSEMENTS	7 838
DECAISSEMENTS	
Prestations	-5 761
Oppositions et retenues versées aux tiers	-157
CSG + CRDS	-319
Cotisations maladie prélevées sur pensions	-22
Dotations globales	-745
Participations et fonds	-86
Régularisation dotation équilibre CNAMTS	-52
Compensation généralisée vieillesse	-6
Remboursement d'emprunts	-563
Charges de fonctionnement et investissements	-66
TOTAL DECAISSEMENTS	-7 777
SOLDE FINAL DES DISPONIBILITES	162
VARIATION DE TRESORERIE	61

* Placements des excédents de trésorerie au 31 décembre :

Désignation des valeurs	Nbre de parts	Date d'achat	Prix d'achat global en €	Evaluation globale au 31/12/2016 en €	Plus values latentes en €	Moins values latentes en €
5031 - OPCVM			1 018 587	1 020 393	1 806	0
ARC CP (fonds dédié)	10	06/05/15	1 018 587	1 020 393	1 806	0
TOTAL	10		1 018 587	1 020 393	1 806	0

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, la part des excédents de trésorerie du régime de prévoyance mobilisée pour alimenter la trésorerie du régime de retraites et de la gestion administrative s'élève à 259,4 M€.

h. Capitaux propres (note 16)

RUBRIQUES EN €	31/12/2016	31/12/2015
Dotation immobilière Prévoyance	350 091	350 091
Dotation immobilière Retraite	21 621 150	21 621 150
Réserves Prévoyance	176 647 068	176 647 068
Réserves Retraite	17 724 243	17 724 243
Provision spéciale de réévaluation	483 176	543 573
TOTAL	216 825 728	216 886 125

i. Provisions (note 17)

PROVISIONS EN €	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques (gestion courante)	634 379	270 500	499 679	405 200
1518 - Provisions pour risques	634 379	270 500	499 679	405 200
Provisions pour risques (gestion technique)	169 552 999	177 497 104	82 212 301	264 837 801
152 - Provisions pour prestations légales	62 380 578	61 242 328	62 380 578	61 242 328
152 - Provisions pour prestations décès et spécifiques	13 193 139	14 897 497	13 193 139	14 897 497
152 - Provisions pour prestations spécifiques non pérennes	93 979 281	0	6 638 584	87 340 697
152 - Provisions pour risques	0	101 357 278	0	101 357 278
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	12 535 486	3 962 198	1 221 697	15 275 987
491 - Provisions pour dépréciation des comptes prestataires	12 535 486	404 043	1 221 697	11 717 832
45 - Provisions pour dépréciation créances CSG	0	3 558 155	0	3 558 155
TOTAL	182 722 864	181 729 801	83 933 677	280 518 988

Les provisions pour risques de la gestion technique d'un montant de 101,3 M€ correspondent principalement au risque relatif aux composantes T1 du taux de cotisations de la SNCF au régime de retraites explicité à la note n°3.

j. Dettes financières (note 18)

Au 31 décembre, la CPRPSNCF n'a pas de dettes financières envers les établissements de crédits. A cette date, les besoins de trésorerie du régime de retraites (243,5 M€) et celui de la gestion administrative (15,9 M€) sont autofinancés par l'utilisation des excédents de trésorerie du régime de prévoyance.

Le concours des établissements de crédit a toutefois été nécessaire pour couvrir les besoins de trésorerie dans le courant de l'année 2016. Ce concours a été réalisé par deux banques avec lesquelles la CPRPSNCF a signé des conventions de crédits d'une durée d'un an, pour un montant global de 350 M€ (voir par ailleurs la note n°28 sur les engagements reçus).

k. Dettes d'exploitation et échéancier (note 19)

DETTES EN €	Montant net au bilan	Échéance à un an au plus	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
40 - Fournisseurs, prestataires et comptes rattachés	10 967 496	10 967 496	0	0
40 - Prestataires affiliés et tiers	26 580 853	26 580 853	0	0
42 - Personnel et comptes rattachés	555 450	555 450	0	0
43 - Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 162 811	30 162 811	0	0
44 - Entités publiques	220 703	220 703	0	0
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	180 500 136	180 500 136	0	0
46 - Crédoiteurs divers	386 557	386 557	0	0
TOTAL	249 374 006	249 374 006	0	0

Les dettes envers les **fournisseurs** correspondent principalement aux factures des fournisseurs de décembre dont le paiement à 30 jours intervient sur janvier 2017.

Les dettes envers les **prestataires affiliés et tiers** correspondent au montant des prestations liquidées fin décembre et/ou à terme échu, payées en janvier 2017.

Les dettes envers la **sécurité sociale** correspondent principalement à la CSG/CRDS prélevée sur les pensions payées en décembre et reversée à l'URSSAF le 5 janvier 2017.

Les dettes envers les **organismes de sécurité sociale** correspondent principalement à une dette envers la CNAMTS composée :

- de l'écart de 104,7 M€ entre le montant du besoin de dotation d'équilibre maladie et les acomptes encaissés,
- des charges à payer de dotations hospitalières au titre des mois de novembre et décembre pour 67,0 M€,
- des sommes dues au titre des factures télétransmises par les établissements publics de santé dans le cadre du dispositif « caisse de paiement unique », et traitées par la CPRPSNCF en tant que Caisse gestionnaire pour 24,9 M€,
- des sommes dues au titre de la participation aux divers fonds d'assurance maladie pour 4,4 M€,
- de l'écart de - 18,8 M€ entre les charges provisoires 2016 de dotations hospitalières et les acomptes versés.

i. Autres crédoiteurs, comptes transitoires ou d'attente (note 20)

Non significatif

3. Informations sur les postes du compte de résultat

a. Soldes intermédiaires de gestion (note 21)

TOUTES GESTION CONFONDUES EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Charges d'exploitation	7 379 994 025	7 334 228 139
Produits d'exploitation	7 379 241 880	7 334 674 709
Résultat d'exploitation	-752 144	446 571
Charges financières	32 933	1 083 933
Produits financiers	465 011	549 314
Résultat financier	432 078	-534 619
Charges exceptionnelles	40 601	14 610
Produits exceptionnels	360 668	102 658
Résultat exceptionnel	320 067	88 048
Impôts	0	0
Résultat net	0	0

b. Charges de gestion technique (note 22)

Régime de retraites :

* Bilan statistique :

Pensions de droit direct	2016	2015	Evolution 2016/2015	2014
Entrées	7 110	5 691	24,9%	5 248
Pension moyenne des entrées (€ / an)	27 139	26 740	1,5%	26 709
Sorties	6 712	6 682	0,4%	6 663
Pension moyenne des sorties (€ / an)	21 799	21 618	0,8%	21 099
Pensions de droit dérivé				
Entrées	4 549	4 129	10,2%	4 274
Pension moyenne des entrées (€ / an)	10 942	10 934	0,1%	10 871
Sorties	7 264	7 326	-0,8%	6 788
Pension moyenne des sorties (€ / an)	10 025	9 943	0,8%	9 646
Nombre moyen de pensions servies				
Droit direct	175 713	176 315	-0,3%	177 566
Réversion	88 510	91 210	-3,0%	94 113
Total	264 223	267 525	-1,2%	271 679

* Etats des prestations légales :

PRESTATIONS EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Pensions	4 161 261 477	4 154 969 183
Majorations pour enfants	147 613 741	149 640 493
Pensions régime général	28 656 884	28 517 724
Majorations pour enfants régime général	895 545	897 553
Pensions de droit direct	4 338 427 646	4 334 024 954
Pensions	860 040 729	885 344 266
Majorations pour enfants	44 321 221	46 247 296
Pensions régime général	7 117 458	7 230 565
Majorations pour enfants régime général	343 269	349 978
Pensions aux ayants droits	911 822 677	939 172 104
Prestations de retraites complémentaires versées aux agents partis sans droit à pensions SNCF	10 989 965	10 936 828
Prestations de retraites complémentaires versées aux ayants droits partis sans droit à pensions SNCF	2 818 675	2 917 356
Autres prestations de retraites complémentaires	984 000	1 056 000
TOTAL PENSIONS	5 265 042 962	5 288 107 242
Allocations supplémentaires vieillesse	349 994	362 593
TOTAL PRESTATIONS SOCIALES	5 265 392 956	5 288 469 835

Régime de prévoyance :

* Nombre moyen de bénéficiaires :

Nombre moyen de bénéficiaires	2016	2015	Evolution 2016/2015	2014
Actifs et Ayant Droit	268 772	274 849	-2,2%	279 950
Retraités et Ayant Droit	227 851	230 648	-1,2%	234 529
Total	496 623	505 497	-1,8%	514 479

- Etats des prestations légales :

PRESTATIONS	2016	2015
PRESTATIONS MALADIE	1 530 218 917	1 550 005 271
• Prestations maladie exécutées en ville	652 867 648	667 266 694
- Honoraires	327 562 168	326 509 051
- Biologie et prélèvements	32 086 848	32 681 552
- Médicaments	182 020 693	196 824 486
- Autres prescriptions	64 567 426	64 074 793
- Transports	43 249 559	43 233 945
- Autres prestations en nature	3 380 954	3 942 867
• Prestations maladie exécutées en établissements	877 351 269	882 738 577
- Versement aux Etablissements	154 388 652	148 284 760
* Etablissements médico-sociaux	9 114 268	11 616 254
* Cliniques privées	121 427 117	126 441 860
* Autres	23 847 267	10 226 646
- Dotation globale	557 094 454	567 452 560
* Exercice en cours	545 440 232	558 430 708
* Exercice précédent	-3 389 835	-6 523 214
* Unités de Soins de Longue Durée	15 044 057	15 545 066
- Dotation globale Médico-sociale et diverse	165 868 163	167 001 257
* Médico-social et divers	165 868 163	167 001 257
PRESTATIONS MATERNITÉ	8 029 846	7 599 230
• Prestations maternité exécutées en ville	2 222 695	2 136 756
- Honoraires	1 658 080	1 664 941
- Biologie et prélèvements	301 245	249 658
- Médicaments	115 339	117 085
- Autres prescriptions	134 252	95 645
- Transports	9 542	4 629
- Autres prestations en nature	4 237	4 798
• Prestations maternité exécutées en établissements	5 807 151	5 462 475
- Versement aux Etablissements	1 154 965	1 125 855
* Cliniques privées	927 020	1 037 915
* Autres	227 945	87 940
- Dotation globale	4 652 186	4 336 620
* Exercice en cours	4 398 712	4 219 879
* Exercice précédent	253 474	116 740
ALLOCATIONS DECES	50 998 501	53 163 142
TOTAL	1 589 247 264	1 610 767 642

DOTATIONS GLOBALES MÉDICO-SOCIALES ET DIVERSES	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Détail	Ensemble	Détail	Ensemble
• Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA + EHPAD)		120 857 152		122 530 301
- acomptes versés	122 642 034		125 056 619	
- régularisation exercice en cours	-1 750 910		-2 556 305	
- régularisation exercice antérieur	-33 972		29 987	
• Service de soins infirmiers à domicile personnes âgées (SSIAD PA)		19 435 085		19 583 693
- acomptes versés	19 584 000		20 896 800	
- régularisation exercice en cours	-149 185		-1 312 603	
- régularisation exercice antérieur	269		-503	
• Service de soins infirmiers à domicile personnes handicapées (SSIAD PH)		902 749		852 885
- acomptes versés	852 000		912 000	
- régularisation exercice en cours	49 558		-59 748	
- régularisation exercice antérieur	1 191		633	
• IME Belges		56 211		141 904
- acomptes versés	141 000		0	
- régularisation exercice en cours	-84 814		141 904	
- régularisation exercice antérieur	26		0	
• Autres forfaits		12 294 308		11 718 030
- acomptes versés	11 718 000		10 044 000	
- régularisation exercice en cours	584 566		1 671 791	
- régularisation exercice antérieur	-8 258		2 238	
• Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)		605 085		644 436
- acomptes versés	643 000		672 000	
- régularisation exercice en cours	-37 666		-27 564	
- régularisation exercice antérieur	-248		0	
• Centre de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA)		994 674		998 613
- acomptes versés	1 020 000		1 052 400	
- régularisation exercice en cours	-26 471		-40 642	
- régularisation exercice antérieur	1 145		-13 145	
• Services éducation spécialisée+soins à domicile (SESSAD)		3 934 393		4 478 922
- acomptes versés	4 478 000		3 687 400	
- régularisation exercice en cours	-544 438		789 330	
- régularisation exercice antérieur	831		2 193	
• Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)		83 181		89 086
- acomptes versés	89 000		109 000	
- régularisation exercice en cours	-6 014		-20 150	
- régularisation exercice antérieur	195		236	
• Appartements de coordination thérapeutique (ACT)		0		14 911
- acomptes versés	15 000		17 000	
- régularisation exercice en cours	-15 000		-1 976	
- régularisation exercice antérieur	0		-113	
• Centres spécialisés aux soins des toxicomanes (CSST)		3 255 947		3 158 707
- acomptes versés	3 233 000		3 384 000	
- régularisation exercice en cours	2 766		-197 481	
- régularisation exercice antérieur	20 182		-27 813	
• Unités Evaluation Réentrainement Orientation Sociale (UEROS)		159		18 096
- acomptes versés	18 000		30 000	
- régularisation exercice en cours	-17 841		-11 904	
- régularisation exercice antérieur	0		0	
• Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)		833 852		831 170
- acomptes versés	831 000		805 000	
- régularisation exercice en cours	1 886		25 357	
- régularisation exercice antérieur	966		813	
• Contrôle des Centres de ressources		210 375		242 620
- acomptes versés	242 000		247 400	
- régularisation exercice en cours	-32 212		-6 442	
- régularisation exercice antérieur	587		1 662	

DOTATIONS GLOBALES MÉDICO-SOCIALES ET DIVERSES	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Détail	Ensemble	Détail	Ensemble
• Institut national des jeunes sourds et aveugles (INJS/INJA)		168 503		95 086
- acomptes versés	94 000		0	
- régularisation exercice en cours	74 138		91 421	
- régularisation exercice antérieur	364		3 665	
• Autres prestations médico-sociales		61 906		36 263
- régularisation exercice en cours	52 386		27 121	
- régularisation exercice antérieur	9 520		9 142	
Coefficient prudentiel		195 029		0
- régularisation exercice en cours	173 465			
- régularisation exercice antérieur	22 159			
- régularisation part AT n-1	-594			
• Forfaits Annuels d'Urgence (FAU)		895 946		885 624
- acomptes versés	921 096		914 100	
- régularisation exercice en cours	-13 406		-7 072	
- régularisation exercice antérieur	-9 567		-19 270	
- régularisation part AT n-1	-2 177		-2 134	
• Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC)		1 033 681		667 764
- régularisation exercice en cours	624 783		604 394	
- régularisation exercice antérieur	410 348		287 122	
- régularisation charges à payer N-1	0		-223 752	
- régularisation part AT n-1	-1 451			
• Forfaits d'Actes Isolés (FAI)		11 144		9 986
- régularisation exercice en cours	10 629		9 986	
- régularisation exercice antérieur	515		0	
• Centres Prélèvement d'organes (CPO)		1 550		3 159
- régularisation exercice en cours	1 607		3 159	
- régularisation exercice antérieur	-49		0	
- régularisation part AT n-1	-8			
• IFAQ Cliniques privées proximité		37 233		0
- régularisation exercice en cours	37 233			
- régularisation exercice antérieur	0			
TOTAL GÉNÉRAL		165 868 164		167 001 256

PREVENTION	2016	2015
Bilans de santé	88 295,28	93 847,89
Prévention bucco-dentaire	446 055,45	432 082,12
Vaccins antigrippaux	182 287,62	134 018,67
Vaccins rougeole-oreillons-rubéole	25 080,16	21 199,98
Dépistage et prévention du cancer du sein et du colon	776 559,00	683 320,58
Sevrage tabagique	62 098,31	53 334,61
Tests de diagnostic de l'angine	23 157,23	21 732,76
Institut National Prévention Education pour la Santé (INPES)	438 641,00	449 478,00
TOTAL GÉNÉRAL	2 042 174,05	1 889 014,61

CHARGES TECHNIQUES	2016	2015
Contribution CNSA	150 205 418	160 155 450
• Montants versés	150 205 418	160 155 450
Autres charges techniques	60 415 465	65 528 379
• Cotisations régimes d'assurance maladie :	25 415 481	27 450 813
- Cotisations maladie des Praticiens et Auxiliaires Médicaux	15 607 672	17 968 730
- Cotisations vieillesse	6 189 395	5 962 380
- Cotisations famille	3 267 729	3 197 107
- Cotisations médecins adhérents CAS	350 686	322 595
• Dotation annuelle de financement	1 608 195	1 060 978
- Etablissement hospitalier de Mayotte	1 608 195	1 060 978
• Subventions, Participations et contributions :	33 391 789	37 016 587
- Feuilles de Soins Electroniques	932 500	975 674
- Frais de collecte des ordonnances	4 622	9 640
- Frais de Télé - mise à jour	90 835	93 168
- Actions nationales d'amélioration de la qualité et de la coordination des soins	2 782	6 282
- Fonds Modernisation des Ets de Santé Publics et Privés (FMESPP)	14 092	2 323 986
- Comité de gestion des œuvres sociales (CGOS)	137 690	141 092
- Fonds d'intervention régional (FIR)	29 392 127	30 492 530
- GIP ASIP Santé	404 174	427 228
- Centre National de Gestion (CNG)	446 212	410 639
- Agence de Biomédecine (ABM)	255 068	255 940
- Haute Autorité de Santé (HAS)	479 788	492 013
- Institut national de la transfusion sanguine (INTS)	97 155	99 073
- Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Santé	2 159	153 760
- Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP)	183 386	204 371
- Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)	90 643	97 598
- Office National Indemnisation Accidents Médicaux (ONIAM)	858 554	833 592
TOTAL GÉNÉRAL	210 620 883	225 683 829

* Etat des prestations spécifiques du régime de prévoyance :

PRESTATIONS SPECIFIQUES EN €	2016	2015
Allocations de fin de carrière	22 121 916	18 365 667
Prestation spéciale d'accompagnement	11 777 557	14 072 536
Autres prestations spécifiques (1)	3 059 420	1 592 636
Prestations spécifiques non pérennes	6 638 584	12 787 121
TOTAL GÉNÉRAL	43 597 477	46 817 960

(1) Il s'agit des prestations différentielles d'hospitalisation.

c. Charges de gestion administrative (note 23)

Le détail des charges de gestion courante est repris dans le paragraphe «3.a » des états complémentaires (page 48).

d. Produits de gestion technique (note 24)

Régime de retraites :

* Cotisations:

Les cotisations du régime de retraites, comptabilisées à partir des déclarations effectuées par la SNCF auprès de l'URSSAF des Bouches du Rhône, sont assises sur l'assiette définie au 4° du II de l'article 2 du décret n°2007-1056 d u 28 juin 2007 et à l'article 2 du décret n° 2008-640 du 30 juin 2008.

COTISATIONS EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Actifs	371 086 512	375 347 536
Agents détachés	61 892	78 508
Agents en disponibilité ou temps partiel	403 580	272 123
Affiliations rétroactives	383 430	269 817
Cessation Progressive d'Activité	2 706 614	2 189 630
Rachat d'études	770 151	479 596
Ex-agents partis sans pensions	339 965	321 986
Autres	57 315	68 095
Cotisations ouvrières	375 809 459	379 027 291
Actifs T1	1 079 740 758	1 098 804 620
Part affectée au financement de la gestion courante	-22 591 205	-22 936 262
Actifs T2	534 439 521	539 708 473
Agents détachés	269 232	342 768
Agents en disponibilité ou temps partiel	1 351 834	1 099 225
Affiliations rétroactives	1 687 394	1 199 715
Cessation Progressive d'Activité	11 773 761	9 517 194
Ex-agents partis sans pension	-7 571	-49 990
Autres	85 793	101 286
Cotisations patronales	1 606 749 518	1 627 787 029
Cotisations contrats d'apprentissage	11 162 997	11 819 617
Cotisations contrats de professionnalisation	99 909	167 287
Cotisations prises en charge par l'Etat	11 262 906	11 986 904
TOTAL COTISATIONS	1 993 821 883	2 018 801 224

* Exonérations de charges sociales :

Les personnels recrutés par la SNCF en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation sont affiliés au régime de retraites depuis le 1^{er} juillet 2008 (paragraphe d de l'article 1 du décret n°2008-639 du 30 juin 2008).

La SNCF est exonérée de cotisations sociales sur ces contrats en vertu des articles L.6243-2 et L.6325-16 du Code du Travail.

Ces exonérations s'élèvent pour l'exercice 2016 à 11,3 M€, et donnent lieu à prise en charge par l'Etat (2° de l'article 2 du décret n°2008-640 du 30 juin 2008).

* Contribution d'équilibre de l'Etat :

Conformément à l'article 3 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007, le versement de l'Etat assure l'équilibre financier entre les charges de toutes natures et les autres recettes du régime de retraites.

Le besoin d'équilibre financier s'élève pour l'année 2016 à 3 380,5 M€, tenant compte du financement de la provision pour risques et charges de 99,3 M€ dont il est fait état dans la note n°3.

Régime de prévoyance :

* Cotisations :

Les cotisations du régime de prévoyance, comptabilisées à partir des déclarations effectuées par la SNCF auprès de l'URSSAF des Bouches du Rhône, sont assises sur l'assiette définie par l'article 6 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007 et l'article 3 du décret n° 2010-1362 du 10 novembre 2010.

COTISATIONS	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Des actifs	8 488 811	8 619 413
Actifs	7 973 694	8 126 781
Actifs résidents à l'étranger non soumis à CSG	515 117	492 631
Des retraités	24 358 411	24 272 480
Sur pensionnés SNCF	23 638 487	23 565 431
Sur pensionnés SNCF résidents à l'étranger non soumis à CSG	526 863	501 149
Sur pensionnés des anciens réseaux d'Afrique du Nord	80 385	89 874
Sur pensionnés des anciens réseaux d'Afrique du Nord non soumis à CSG	3 255	4 126
Sur pensionnés régimes complémentaires	92 672	94 890
Sur pensionnés régimes complémentaires non soumis à CSG	4 875	4 943
Autres prestations retraites assimilées	11 874	12 067
Cotisations ouvrières	32 847 222	32 891 892
Des actifs	470 364 999	477 709 014
Actifs	511 298 192	521 034 103
Part affectée au financement de la gestion courante	-40 933 194	-43 325 088
Des retraités	696 202	783 086
Sur pensionnés des anciens réseaux d'Afrique du Nord	696 202	783 086
Cotisations patronales	471 061 201	478 492 100
Apprentissage + contrat de professionnalisation	2 507 838	2 680 427
Cotisations prises en charge par l'Etat	2 507 838	2 680 427
TOTAL COTISATIONS	506 416 260	514 064 419

* Exonérations de charges sociales :

Les personnels recrutés par la SNCF en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation sont affiliés au régime de prévoyance depuis le 1^{er} juillet 2008 (paragraphe d de l'article 1 du décret n° 2008-639 du 30 juin 2008).

La SNCF est exonérée de cotisations sociales sur ces contrats en vertu des articles L.6243-2 et L.6325-16 du Code du Travail.

Ces exonérations s'élèvent pour l'exercice 2016 à 2,5 M€ pour le régime de prévoyance, et donnent lieu à prise en charge par l'Etat (paragraphe 2° de l'article 2 du décret n° 2008-640 du 30 juin 2008).

* La contribution sociale généralisée :

Le produit de CSG est affecté au régime de prévoyance en application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2016-1212 et de l'arrêté du 22 décembre 2016. Les montants notifiés par l'ACOSS pour 2016 s'élèvent à 372,8 M€.

* La dotation d'équilibre de la CNAMTS :

En application des dispositions de l'article L.134-4 du CSS, la CNAMTS assure l'équilibre financier du régime de prévoyance. Le besoin de dotation d'équilibre pour 2016 s'élève à 792,4 M€.

* la contribution de la CNSA :

En application des dispositions de l'article L.14-10-5-I du Code de l'Action Sociale et des Familles, la CNSA est chargée du remboursement aux régimes d'assurance maladie des dépenses afférentes à l'accueil de leurs affiliés dans les établissements ou services mentionnés aux 1°, 2° et 3° de l'article L.314-3-1 du même code, au moyen notamment d'une fraction du produit des contributions visées aux 1° et 2° de l'article L.14-10-4. Une convention signée le 15 avril 2008 entre la CNSA et la CPRPSNCF régit les échanges entre les deux organismes.

Au titre de 2016, le montant des dépenses du régime de prévoyance prises en charge par la CNSA s'élève à 165,2 M€, et le montant de la contribution du régime de prévoyance au financement de la CNSA s'élève à 150,2 M€. Le solde en faveur de la CPRPSNCF est donc de 15,0 M€.

e. Produits de gestion courante (note 25)

Le détail des produits de gestion courante est repris dans le paragraphe «3.a » des états complémentaires (page 49).

f. Résultat financier (note 26)

Régime de retraites :

* Charges financières :

Elles correspondent aux intérêts des emprunts réalisés auprès des banques de financement pour couvrir les besoins de trésorerie, ainsi qu'aux commissions d'engagement et de non utilisation des emprunts.

Le taux d'intérêt moyen auquel s'est financé le régime de retraites en 2016 auprès des banques est de 0,61 %, représentant un montant de charges financières de 0,03 M€, pour un montant d'emprunt moyen de 4,2 M€.

Régime de prévoyance :

* Charges financières :

Elles correspondent au versement d'une rémunération au régime général au titre des Caisses Centralisatrices Des Paiements pour compenser la charge financière entraînée par le versement des acomptes aux établissements privés de soins par les caisses primaires (décret n°2000-1319 du 26 décembre 2000).

* Produits financiers :

Les produits financiers encaissés s'élèvent à 0,46 M€ et correspondent au rendement des placements des excédents de trésorerie effectués en fonction de la politique de gestion de la CPRPSNCF. Le rendement moyen obtenu sur l'exercice (y compris les plus-values latentes) est de 0,21 %, pour un montant moyen de placement de 231 M€.

g. Résultat exceptionnel (note 27)

N/S

4. Autres informations

a. Engagements hors bilan (note 28)

* Engagements reçus :

L'article 42 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, a habilité la CPRPSNCF à recourir à des ressources non permanentes afin de couvrir ses besoins de trésorerie dans la limite de 350 M€.

* Engagements au titre des indemnités de départ en retraites des agents « UCANSS » :

Cet engagement a été calculé selon la méthode actuarielle dite « unités de crédits projetées », préconisée par la norme IAS 19. Cette méthode est basée sur l'estimation des prestations futures probables à partir des salaires projetés au moment du départ à la retraite, qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les paramètres retenus pour le calcul sont :

- Taux d'actualisation : 1,05% (source UCANSS) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 2,33% (source UCANSS) ;
- Âges au départ en retraite : conformes à la réforme 2014 ;
- Âges d'entrée dans la vie active : 23 ans pour les cadres, 20 ans pour les non cadres (source UCANSS) ;
- Tables de mortalité : tables INSEE 2012-2014 (source UCANSS) ;
- Taux de charges salariales et fiscales : 62% pour les cadres, 59% pour les non cadres (source UCANSS).

Au 31 décembre 2016, le montant de l'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite des 156 agents de la CPRPSNCF émergeant au statut de la convention collective de l'UCANSS s'élève à **0,6 M€**

b. Effectif au 31 décembre (note 29)

EFFECTIFS EN ETP	AU 31/12/2016
Cadres supérieurs SNCF	4,4
Cadres supérieurs UCANSS	5,0
Sous total Cadres dirigeants	9,4
Médecins conseils SNCF	12,6
Médecins conseils UCANSS	5,9
Sous total Médecins conseils	18,5
Cadres SNCF	134,9
Cadres UCANSS	68,8
Sous total Cadres	203,7
Non Cadres SNCF	529,4
Non Cadres UCANSS	75,0
Sous total Non Cadres	604,4
TOTAL	835,9

c. Contributions en nature (note 30)

N/A

ETATS
COMPLEMENTAIRES
(notes 31 et 32 de l'annexe)

1. Régime de retraites

a. Compte de résultat

CHARGES DU REGIME DE RETRAITES EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE		
656 - Prestations sociales	5 265 409 306,17	5 288 486 854,11
6561 - Pensions de retraites et charges annexes :		
• droit direct	4 350 401 610,67	4 346 017 781,67
• droit dérivé	914 641 351,59	942 089 460,14
656x - Allocations supplémentaires vieillesse	366 343,91	379 612,30
657 - Charges techniques	10 366 523,00	6 288 562,00
6571 - Compensation généralisée Retraite	10 366 523,00	6 288 562,00
658 - Diverses charges techniques	92 902,90	67 552,05
6585 - Pertes sur créances irrécouvrables Retraite	62 688,57	52 537,06
6585 - Remises de dettes sur créances Retraite	30 214,33	15 014,99
681 - Dotation aux provisions et dépréciations	99 383 985,77	167 727,69
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges Retraite	99 300 000,00	0,00
6817 - Dotations aux dépréciations des créances Retraite	83 985,77	167 727,69
TOTAL DES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	5 375 252 717,84	5 295 010 695,85
CHARGES DE GESTION COURANTE		
62 - Dotation du régime de retraites à la gestion administrative	22 591 204,83	22 936 262,13
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 591 204,83	22 936 262,13
CHARGES FINANCIÈRES		
66 - Charges financières sur opérations de gestion courante		
6612 - Intérêts des emprunts	25 976,42	1 078 766,70
6615 - Intérêts des avances de trésorerie consenties par la CP	0,00	2 949,52
6660 - Pertes de change	526,54	639,29
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	26 502,96	1 082 355,51
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	5 397 870 425,63	5 319 029 313,49
TOTAL GENERAL	5 397 870 425,63	5 319 029 313,49

PRODUITS DU REGIME DE RETRAITES EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		
756 - Cotisations, impôts et produits affectés	1 993 821 882,99	2 018 801 223,96
7561 - Cotisations des affiliés	375 809 459,26	379 027 291,14
7561 - Cotisations patronales	1 606 749 517,91	1 627 787 029,03
7562 - Cotisations prises en charge par l'Etat - Apprentis + Contrats pro	11 262 905,82	11 986 903,79
757 - Produits techniques	3 380 880 383,65	3 276 852 999,82
7572 - Contribution publique d'équilibre Retraite	3 380 514 039,74	3 276 473 387,52
757x - Allocations supplémentaires FSV	366 343,91	379 612,30
758 - Divers produits techniques	160 350,37	124 867,96
7584 - Récupérations sur tiers Retraite	160 350,37	124 867,96
781 - Reprises sur provisions et dépréciations	178 602,50	297 736,98
7817 - Reprises sur dépréciation des créances Retraite	178 602,50	297 736,98
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	5 375 041 219,51	5 296 076 828,72
PRODUITS DE GESTION COURANTE		
7552 - Part des cotisations finançant la gestion courante	22 591 204,83	22 936 262,13
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 591 204,83	22 936 262,13
PRODUITS FINANCIERS		
76 - Produits financiers sur opérations de gestion courante		
767 - Plus value sur OPCVM	0,00	14 543,57
768 - Intérêts des avances de trésorerie consenties	0,00	113,61
768 - Intérêts des comptes bancaires	0,00	0,08
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0,00	14 657,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771 - Dons et libéralités reçus	238 001,29	0,00
774 - Recouvrement créances irrécouvrables	0,00	1 565,38
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	238 001,29	1 565,38
TOTAL DES PRODUITS	5 397 870 425,63	5 319 029 313,49
TOTAL GENERAL	5 397 870 425,63	5 319 029 313,49

b. Bilan

ACTIF DU REGIME DE RETRAITES EN €	31/12/2016			31/12/2015
	BRUT	AMORTISTS + PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISE	0,00	0,00	0,00	0,00
CREANCES	420 632 440,66	832 182,12	419 800 258,54	329 568 848,04
4092 - Prestataires débiteurs	5 101 472,37	832 182,12	4 269 290,25	3 079 492,43
4110 - Clients et comptes rattachés	12 795 021,21		12 795 021,21	12 964 119,60
4140 - Cotisants	303 019 982,58		303 019 982,58	307 678 571,39
44 - Entités publiques	3 789 281,68		3 789 281,68	1 819 650,57
4421 - Entités publiques - Autres	66 779,23		66 779,23	26 561,56
4413 - Entités publiques : contribution d'équilibre ..	95 832 667,53		95 832 667,53	0,00
4571 - Fonds de solidarité vieillesse	27 236,06		27 236,06	452,49
4581 - CNAVTS - Compensation Généralisée	0,00		0,00	4 000 000,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 576 304,84		1 576 304,84	1 516 520,66
4861 - Arrérages de pensions payables d'avance	1 512 546,83		1 512 546,83	1 482 997,74
4862 - Arrérages de ME payables d'avance	63 758,01		63 758,01	33 522,92
DISPONIBILITES	90 766,78		90 766,78	2 352 424,29
Banque				
512 - Banques, établissements financiers	90 766,78		90 766,78	2 352 424,29
ACTIF CIRCULANT	422 299 512,28	832 182,12	421 467 330,16	333 437 792,99
1820 - Comptes de liaison avec la CP et la GA	9 439 561,48		9 439 561,48	8 902 600,98
COMPTES DE LIAISON	9 439 561,48	0,00	9 439 561,48	8 902 600,98
TOTAL	431 739 073,76	832 182,12	430 906 891,64	342 340 393,97

PASSIF DU REGIME DE RETRAITES EN €	31/12/2016	31/12/2015
1021 - Dotation immobilière	21 621 149,75	21 621 149,75
1068 - Réserves statutaires et contractuelles	17 724 242,88	17 724 242,88
1528 - Provisions pour risque et charges	99 300 000,00	0,00
CAPITAUX PROPRES	138 645 392,63	39 345 392,63
1751 - Avances reçues de la Caisse de Prévoyance	243 500 000,00	259 740 000,00
DETTES FINANCIERES	243 500 000,00	259 740 000,00
4061 - Prestataires : versements directs aux assurés et aux allocataires	17 409 307,87	23 860 073,70
4312 - Contribution sociale généralisée	26 461 005,31	869 812,77
4313 - Remboursement de la dette sociale	2 092 688,78	66 974,99
4314 - Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA)	1 115 171,88	32 486,98
4413 - Entités publiques : contribution d'équilibre	0,00	14 294 102,21
4663 - Réimputations	39 038,71	51 199,73
4667 - Oppositions et retenues	1 443 202,69	1 286 320,57
4672 - Autres comptes créditeurs	183 479,90	72 004,39
4870 - Produits constatés d'avance	0,00	2 722 026,00
AUTRES DETTES	48 743 895,14	43 255 001,34
1820 - Comptes de liaison avec la CP et la GA	17 603,87	0,00
COMPTES DE LIAISON	17 603,87	0,00
TOTAL	430 906 891,64	342 340 393,97

2. Régime de prévoyance

a. Compte de résultat

CHARGES DU REGIME DE PREVOYANCE EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE		
656 - Prestations sociales maladie	1 530 218 916,95	1 550 005 270,52
6561 - Soins de ville	652 867 647,79	667 266 694,00
6561 - Versements aux établissements	154 388 651,88	148 284 759,79
6561 - Dotation globale hospitalière	557 094 454,04	567 452 559,77
6561 - Dotations globales médico-sociales et dotations diverses	165 868 163,24	167 001 256,96
65617 - Allocations décès	50 998 501,00	53 163 141,82
6561 - Prestations sociales maternité	8 029 845,97	7 599 230,05
6563 - Prestations sociales prévention	2 042 174,05	1 889 014,61
6564 - Prestations spécifiques au régime	43 597 476,78	46 817 959,85
65641 - Allocations de fin de carrière	22 121 915,51	18 365 667,42
65644 - Prestation spéciale d'accompagnement	11 777 557,30	14 072 536,00
65644 - Autres prestations spécifiques	3 059 419,96	1 592 635,77
65645 - Prestations supplémentaires non pérennes	6 638 584,01	12 787 120,66
6565 - Diverses prestations Prévoyance	980 333,11	101 191,71
657 - Charges techniques, transferts, subventions et contributions	210 620 882,70	225 683 828,96
6571 - Contributions versées à la CNSA	150 205 418,13	160 155 450,31
6571/2 - Autres charges techniques	60 415 464,57	65 528 378,65
6584 - Pertes sur créances irrécouvrables de CSG	201 624,89	0,00
6585 - Apurement de créances prescrites	0,00	3 235,38
681 - Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques	82 075 315,66	75 690 770,04
6814 - Dotations provisions prest. maladie, maternité et prévention	61 242 328,19	62 196 509,92
6814 - Dotations provisions prest. décès et spécifiques	14 897 497,00	13 193 139,00
6815 - Dotations provisions risques et charges	2 057 278,36	184 068,64
6817 - Dotations provisions dépréciation des créances	3 878 212,11	117 052,48
TOTAL DES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	1 928 765 071,11	1 960 953 642,94
CHARGES DE GESTION COURANTE		
628 - Dotation du régime de prévoyance à la gestion administrative	40 933 193,62	43 325 088,45
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 933 193,62	43 325 088,45
CHARGES FINANCIÈRES		
6615 - Intérêts des avances de trésorerie consenties par la CR	0,00	113,61
6671 - Moins values sur OPCVM	5 831,11	0,00
6680 - Agios sur avances caisses pivots pour les cliniques privées	598,74	4 526,28
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	6 429,85	4 639,89
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	1 969 704 694,58	2 004 283 371,28
TOTAL GENERAL	1 969 704 694,58	2 004 283 371,28

PRODUITS DU REGIME DE PREVOYANCE EN €		EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE			
756 - Cotisations, impôts et produits affectés		879 314 098,00	1 210 276 736,55
7561 - Cotisations des affiliés		32 847 221,61	32 891 892,43
7561 - Cotisations patronales		471 061 201,28	478 492 099,67
7562 - Cotisations prises en charge par l'Etat		2 507 837,57	2 680 427,06
7564 - Fonds de financement de la CMU		47 541,47	46 322,39
7565 - Produit de la répartition de la C.S.G.		372 850 296,07	696 165 995,00
757 - Produits techniques		957 638 348,32	651 687 758,73
7571 - Compensation bilatérale maladie		0,00	476 129 764,28
7571 - Dotation d'équilibre		792 382 876,90	0,00
7571 - Prise en charge de prestations par la CNSA		165 255 471,42	175 557 994,45
758 - Divers produits techniques		8 008 966,41	8 512 698,73
7584 - Récupérations sur tiers Prévoyance		2 697 044,50	3 247 682,35
7586 - Récupérations article L133.4		813 695,59	519 950,75
7586 - Prestations indues TAA Hôpital		219 653,75	202 578,30
7588 - Autres produits techniques		4 278 572,57	4 542 487,33
781 - Reprises sur provisions et sur dépréciations		83 255 395,57	89 943 369,02
7814 - Reprises sur provisions prest. maladie, maternité et prévention		62 196 509,92	64 396 164,15
7814 - Reprises sur provisions prest. décès et spécifiques		13 193 139,00	12 570 978,00
7814 - Reprises sur provisions prestations spécifiques non pérennes		6 638 584,01	12 787 120,66
7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges		184 068,64	132 845,21
7817 - Reprises sur dépréciation des créances Prévoyancee		1 043 094,00	56 261,00
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		1 928 216 808,30	1 960 420 563,03
PRODUITS DE GESTION COURANTE			
7552 - Part des cotisations finançant la gestion administrative		40 933 193,62	43 325 088,45
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE		40 933 193,62	43 325 088,45
PRODUITS FINANCIERS			
764 - Revenus du portefeuille		435 742,55	332 499,61
767 - Plus values vente portefeuille		29 081,53	174 850,08
768 - Intérêts des comptes courants et de dépôts		186,42	27 420,59
768 - Intérêts des avances de trésorerie		0,00	2 949,52
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		465 010,50	537 719,80
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771 - Dons et libéralités reçus		89 682,16	0,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		89 682,16	0,00
TOTAL DES PRODUITS		1 969 704 694,58	2 004 283 371,28
TOTAL GENERAL		1 969 704 694,58	2 004 283 371,28

b. Bilan

ACTIF DU REGIME DE PREVOYANCE EN €	31/12/2016			31/12/2015
	BRUT	AMORTISTS + PROVISIONS	NET	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	259 387 699,07		259 387 699,07	270 806 097,52
2651 - Avances accordées	259 387 699,07		259 387 699,07	270 806 097,52
ACTIF IMMOBILISÉ	259 387 699,07	0,00	259 387 699,07	270 806 097,52
CRÉANCES	134 971 227,46	14 443 804,98	120 527 422,48	82 325 014,67
4092 - Participations Forfaitaires+Franchises	4 156 771,75	1 300 000,00	2 856 771,75	2 627 538,95
409 - Prestataires débiteurs	11 258 735,12	9 585 649,81	1 673 085,31	167 576,22
4110 - Clients et comptes rattachés	2 081 280,57		2 081 280,57	1 820 731,66
4140 - Cotisants	71 047 330,50		71 047 330,50	73 177 831,94
4422 - CNSA	280 301,47		280 301,47	1 161 722,14
4422 - Fonds CMU	1 541,47		1 541,47	0,00
4451 - Produits à recevoir de l'Etat	827 718,20		827 718,20	411 428,18
4514 - ACOSS	42 446 119,18	3 558 155,17	38 887 964,01	0,00
4611 - Mutuelles	2 734 661,20		2 734 661,20	2 824 149,58
4671 - Acomptes versés aux hôpitaux	136 768,00		136 768,00	134 036,00
DISPONIBILITES	162 156 993,70		162 156 993,70	98 654 209,37
Valeurs mobilières de placement				
5031 - OPCVM	1 018 586,80		1 018 586,80	1 018 586,80
Banque				
512 - Comptes bancaires	161 138 406,90		161 138 406,90	97 635 622,57
ACTIF CIRCULANT	297 128 221,16	14 443 804,98	282 684 416,18	180 979 224,04
COMPTES DE LIAISON	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	556 515 920,23	14 443 804,98	542 072 115,25	451 785 321,56

PASSIF DU REGIME DE PREVOYANCE EN €	31/12/2016	31/12/2015
1021 - Dotation immobilière	350 091,01	350 091,01
1063 - Réserves statutaires et contractuelles	176 647 068,28	176 647 068,28
CAPITAUX PROPRES	176 997 159,29	176 997 159,29
1518 - Provisions pour risques et charges	2 057 278,36	0,00
1521/3 - Provisions pour prestations maladie, maternité et prévention	61 242 328,19	62 380 578,56
1521/4 - Provisions pour prestations décès et spécifiques	14 897 497,00	13 193 139,00
1524 - Provisions pour prestations spécifiques non pérennes	87 340 696,79	93 979 280,80
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	165 537 800,34	169 552 998,36
4011 - Fournisseurs et comptes rattachés	99 496,38	58 859,42
4061 - Prestataires : versements directs aux assurés et aux allocataires	9 171 544,71	11 317 205,33
4421 - Entités publiques - Autres	198 598,18	356 630,66
4422 - Fonds CMU	0,00	4 677,61
4511 - Organismes du régime général	72 240 911,86	15 215 050,45
4511 - Participations forfaitaires Service Médical à reverser à la CNAMTS	120 184,13	125 194,35
4541 - FIDES-Facturation directe aux établissements de santé	0,00	9 907 422,48
4565 - Fonds et participations	3 445 405,79	11 846 635,41
4581 - Dotation d'équilibre (ex Compensations maladie)	104 693 634,71	52 081 198,61
4663 - Créances des affiliés - Réimputations	16 372,09	34 118,79
4672 - Autres comptes créditeurs	70 890,75	46 739,51
4870 - Produits constatés d'avance	0,00	15 746,00
DETTES	190 057 038,60	101 009 478,62
182 - Comptes de liaison avec la GA et la CR	9 480 117,02	4 225 685,29
COMPTES DE LIAISON	9 480 117,02	4 225 685,29
TOTAL	542 072 115,25	451 785 321,56

3. Gestion administrative

a. Compte de résultat

CHARGES GESTION ADMINISTRATIVE EN €	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CHARGES DE GESTION COURANTE		
60 - Achats	757 998,90	921 205,53
6061 - Fournitures non stockables (eau et énergie)	431 482,12	540 002,19
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 043,24	9 828,50
6064 - Fournitures administratives	227 839,75	275 642,06
6068 - Autres matières et fournitures	90 633,79	95 732,78
61 - Charges externes	10 558 763,20	10 088 351,40
6118 - Sous-traitance générale	4 608 371,77	3 622 740,04
6132 - Locations immobilières	466 412,11	462 146,90
6135 - Locations mobilières	45 682,92	27 629,11
6148 - Autres charges locatives et de copropriété	207 151,11	129 345,05
6152 - Entretien et réparation sur biens immobiliers	602 718,06	553 615,17
6155 - Entretien et réparation sur biens mobiliers	84 036,28	80 798,66
6156 - Maintenance	4 401 771,27	5 066 877,15
6161 - Assurances multirisques	50 992,06	67 940,16
6170 - Etudes et recherches	5 000,00	2 624,31
6181 - Documentation générale	40 992,12	43 120,75
6185 - Frais de colloques - Séminaires	45 635,50	31 514,10
62 - Autres charges externes	50 484 357,03	53 453 776,59
6211 - Personnel intérimaire	685 418,57	556 453,18
6214 - Personnel SNCF	43 557 416,55	46 561 875,89
6226 - Honoraires	562 475,90	656 460,60
6227 - Frais d'actes et de contentieux	79 891,99	77 519,03
623 - Publicité - publications - relations publiques	140 264,83	134 698,87
6244 - Transports administratifs	25 433,08	27 554,96
6251 - Voyages et déplacements	91 542,60	73 910,28
6254 - Frais d'inscription aux colloques	7 070,00	18 495,00
6255 - Frais de déménagement	2 406,00	19 056,30
6256 - Missions	77 662,65	32 317,21
6257 - Réceptions	12 056,44	20 824,03
6261 - Affranchissements	2 117 736,61	2 453 303,55
6262 - Téléphonie	409 860,49	326 734,51
627 - Services bancaires	107 302,93	90 651,71
6281 - Concours divers (Cotisations,...)	10 934,00	8 402,45
6282 - Travaux, façons, prestations exécutés par l'extérieur (tiers)	1 316 110,85	1 255 839,85
6283 - Formation continue du personnel de l'organisme	563 594,51	400 136,08
6284 - Frais de recrutement du personnel	52 491,66	36 421,13
6286 - Contrats de nettoyage	664 687,37	703 121,96
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 045 205,95	784 854,65
6311 - Taxes sur les salaires	550 807,48	394 175,86
6331 - Versement Transport	102 513,05	53 170,73
6333 - Participation employeurs à la formation professionnelle continue	51 700,00	42 238,00
6334 - Taxes effort construction	11 929,00	6 591,83
635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	328 256,42	288 678,23
64 - Charges de personnel	7 526 884,19	5 515 374,28
641 - Rémunération brute des autres personnels	5 177 351,83	3 737 127,33
645 - Charges patronales des autres personnels	2 193 747,08	1 643 203,26
647 - Autres charges sociales	151 629,80	135 043,69
648 - Diverses autres charges de personnel	4 155,48	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	333 517,78	859 599,51
6511 - Achats logiciels	42 693,00	4 800,50
6516 - Droits d'auteur et reproduction	2 225,25	785,50
653 - Frais des administrateurs	-65 243,41	488 065,96
655 - Participation au fonctionnement de divers organismes	353 842,94	365 947,55
68 - Dotation aux amortissements et provisions	5 285 858,57	6 657 657,08
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations	5 002 857,52	6 407 303,93
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges	270 500,00	111 584,26
6871 - Amortissement exceptionnel des immobilisations	12 501,05	138 768,89
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	75 992 585,62	78 280 819,04
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
67 - Charges exceptionnelles diverses	40 601,47	14 610,46
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 601,47	14 610,46
TOTAL DES CHARGES	76 033 187,09	78 295 429,50
TOTAL GENERAL	76 033 187,09	78 295 429,50

PRODUITS GESTION ADMINISTRATIVE EN €		EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
PRODUITS DE GESTION COURANTE			
70 - Prestations de services		8 898 507,01	9 246 264,13
7088 - Prestation de services SNCF		8 261 959,12	8 721 066,71
7088 - Prestation de services Etat		377 998,25	425 183,63
7088 - Prestation de services FSV - FSI		16 349,97	17 019,22
7088 - Prestation de services Autres organismes de sécurité sociale		228 096,20	81 746,53
7088 - Produits des ventes de déchets		14 103,47	1 248,04
75 - Autres produits de gestion courante		66 541 619,04	68 507 675,65
7520 - Revenu des immeubles		594 896,85	598 074,14
7552 - Dotation du Régime de Prévoyance		40 933 193,62	43 325 088,45
7552 - Dotation du Régime de Retraite		22 591 204,83	22 936 262,13
7552 - Prestation de services Mutuelles		1 099 862,57	1 097 414,53
7552 - Prestation de services Ordonnateurs agréés		370 413,17	139 984,35
7558 - Divers autres produits de gestion courante		18 998,98	37 897,14
7588 - Frais de poursuite et de contentieux		397 808,99	332 321,83
7910 - Transfert de charges d'exploitation		535 240,03	40 633,08
78 - Reprises sur amortissements et provisions		560 076,33	440 397,03
7815 - Reprise sur provisions pour risques et charges		499 679,30	380 000,00
7872 - Reprise sur provision spéciale de réévaluation		60 397,03	60 397,03
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE		76 000 202,38	78 194 336,81
PRODUITS FINANCIERS			
76 - Produits financiers sur opérations de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		32 884,71	54 992,46
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs		100,00	46 100,23
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		32 984,71	101 092,69
TOTAL DES PRODUITS		76 033 187,09	78 295 429,50
TOTAL GENERAL		76 033 187,09	78 295 429,50

b. Bilan

ACTIF DE LA GESTION ADMINISTRATIVE EN €	31/12/2016			31/12/2015
	BRUT	AMORTISTS + PROVISIONS	NET	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 404 943,99	30 581 927,12	7 823 016,87	7 887 182,13
2053 - Programmes informatiques	34 984 490,30	30 581 927,12	4 402 563,18	4 498 838,67
2325 - Immobilisations incorporelles en cours	3 420 453,69	0,00	3 420 453,69	3 388 343,46
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 832 893,92	31 814 076,60	19 018 817,32	16 997 784,97
2115 - Terrains	2 791 684,51	0,00	2 791 684,51	2 791 684,51
Constructions				
2131 - Bâtiments de service	13 410 082,03	9 467 518,99	3 942 563,04	4 239 430,96
2135 - Agencements et aménagements	23 043 542,17	14 438 216,70	8 605 325,47	6 906 257,30
Autres immobilisations corporelles				
2154 - Matériel	45 249,48	31 759,03	13 490,45	10 579,08
2182 - Matériel de transport	72 978,96	29 362,36	43 616,60	30 256,75
2183 - Matériel de bureau	1 493 830,94	634 333,11	859 497,83	928 463,97
2183 - Matériel informatique	4 197 311,05	4 006 044,60	191 266,45	257 852,35
2183 - Matériel connexe à l'informatique	2 844 355,84	2 844 355,84	0,00	0,00
2184 - Mobilier de bureau	758 357,22	362 485,97	395 871,25	405 866,37
2313 - Immobilisations corporelles en cours	2 175 501,72	0,00	2 175 501,72	1 427 393,68
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	87 107,66	0,00	87 107,66	87 285,89
2751 - Dépôts et cautionnements versés	87 107,66	0,00	87 107,66	87 285,89
ACTIF IMMOBILISE	89 324 945,57	62 396 003,72	26 928 941,85	24 972 252,99
CREANCES	1 567 050,06	0,00	1 567 050,06	590 425,75
411 - Clients et comptes rattachés	1 554 158,80	0,00	1 554 158,80	589 739,73
425 - Avances sur frais de déplacement	686,02	0,00	686,02	686,02
44 - Entités publiques	12 205,24	0,00	12 205,24	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	156 873,36	0,00	156 873,36	141 210,34
486 - Charges constatées d'avance	156 873,36	0,00	156 873,36	141 210,34
DISPONIBILITES	4 550,04	0,00	4 550,04	7 136 862,98
512 - Banques, établissements financiers	4 550,04	0,00	4 550,04	7 136 862,98
ACTIF CIRCULANT	1 728 473,46	0,00	1 728 473,46	7 868 499,07
1820 - Comptes de liaison avec la CP et la CR	58 159,41	0,00	58 159,41	0,00
COMPTES DE LIAISON	58 159,41	0,00	58 159,41	0,00
TOTAL	91 111 578,44	62 396 003,72	28 715 574,72	32 840 752,06

PASSIF DE LA GESTION ADMINISTRATIVE EN €	31/12/2016	31/12/2015
1460 - Provision spéciale de réévaluation	483 176,24	543 573,27
1518 - Autres provisions pour risques d'exploitation	405 200,00	634 379,30
CAPITAUX PROPRES	888 376,24	1 177 952,57
1751 - Avances reçues	15 887 699,07	11 066 097,52
DETTES FINANCIERES	15 887 699,07	11 066 097,52
401 - Fournisseurs et comptes rattachés	10 867 999,57	14 968 940,90
42 - Personnels et comptes rattachés	555 449,84	457 570,66
43 - Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	493 945,00	459 579,76
44 - Entités publiques	22 105,00	6 385,70
487 - Produits constatés d'avance	0,00	27 309,26
AUTRES DETTES	11 939 499,41	15 919 786,28
1820 - Comptes de liaison avec la CP et la CR	0,00	4 676 915,69
COMPTES DE LIAISON	0,00	4 676 915,69
TOTAL	28 715 574,72	32 840 752,06